



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan du fonds national pour l'archéologie préventive



LES CHIFFRES À JOUR
AU 31 DÉCEMBRE 2024



Les travaux de réhabilitation du musée des Jacobins à Morlaix ont justifié la mise en place d'une opération de fouille d'archéologie préventive. Cette opération a bénéficié du soutien du Fnap, accordé à la mairie de Morlaix en 2024.

Le fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap)

a été créé par la loi n° 2003-707 du 1er août 2003 (loi modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001) afin de financer, en totalité ou en partie, certaines opérations de fouilles préventives.

Deux types d'aides sont prévus au titre du Fnap :

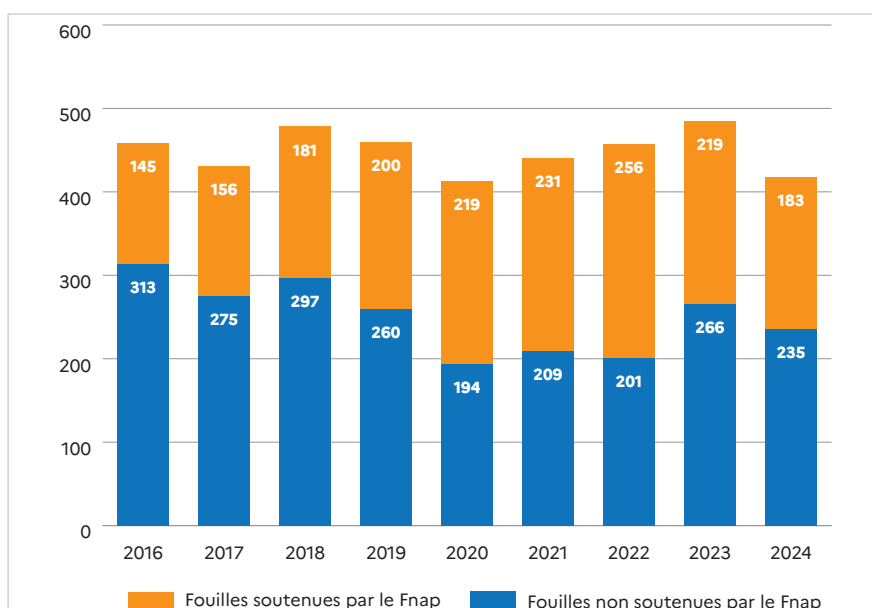
- **Les prises en charge**, attribuées par les préfets de région, sont de droit pour les fouilles mises en œuvre à l'occasion de la construction d'un logement réalisée par une personne physique pour elle-même ou de logements sociaux (y compris lorsque ces constructions sont réalisées dans le cadre d'une Zac et d'un lotissement). Les prises en charge financent intégralement ou partiellement la part du coût des fouilles induites par ces aménagements.
- **Les subventions** peuvent être attribuées par le ministère de la Culture (direction générale des patrimoines et de l'architecture), pour les autres types d'aménagement, en vue de faciliter la conciliation entre la préservation du patrimoine et le développement des territoires. La subvention peut financer jusqu'à 50 % du coût de la fouille.

Le document *Bilan du fonds national pour l'archéologie préventive* a pour objectif de présenter les données du Fnap de 2016 à 2024. Il offre ainsi une lecture nationale du soutien apporté par le ministère de la Culture aux aménageurs pour mettre en œuvre des fouilles préventives.

NOMBRE DE FOUILLES AUTORISÉES AYANT BÉNÉFICIÉ DU SOUTIEN DU FNAP

Il s'agit de l'ensemble des fouilles autorisées ayant reçu un soutien du Fnap, prises en charge et subventions confondues. Par exemple en 2019, sur les 460 fouilles autorisées, 200 ont été soutenues par le Fnap. Depuis 2016, en moyenne 44 % des fouilles autorisées ont bénéficié du soutien du Fnap.

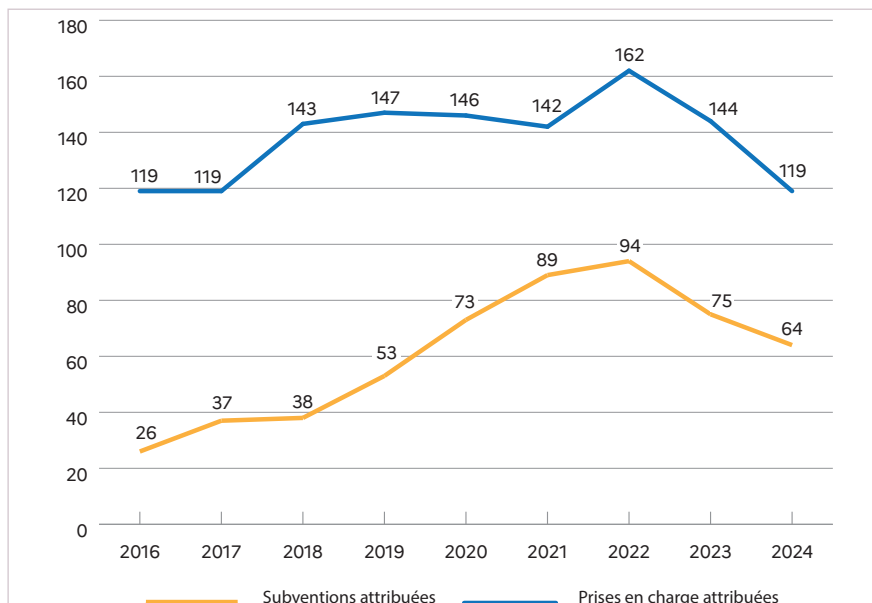
Source : ministère de la Culture.



NOMBRE DE FOUILLES SOUTENUES AU TITRE DU FNAF: RÉPARTITION ENTRE LES PRISES EN CHARGE ET LES SUBVENTIONS

Depuis 2016, 70% des soutiens financiers accordés par le Fnap sont des prises en charge et 30% des subventions.

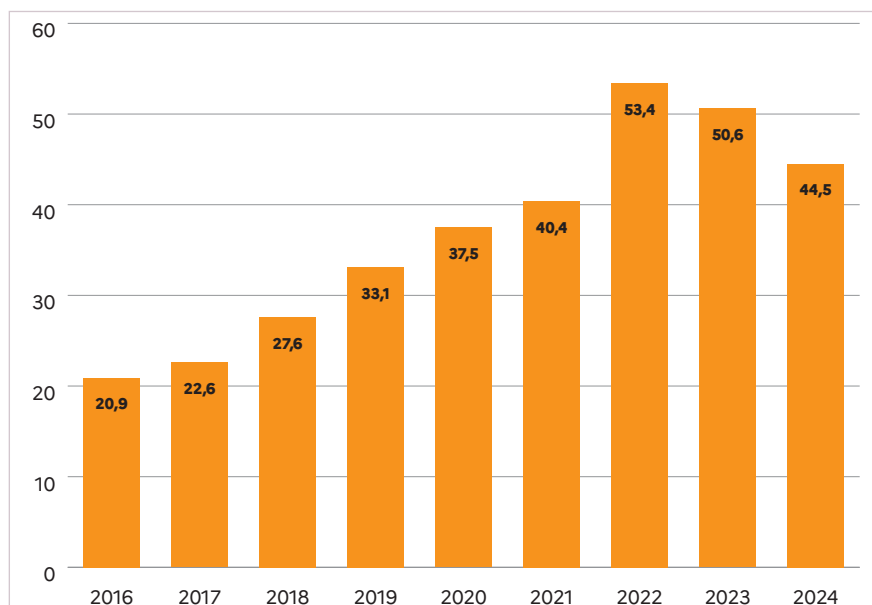
Source: ministère de la Culture.



MONTANT ACCORDÉ AU TITRE DU FNAF, EN MILLIONS D'EUROS

Il s'agit du montant total du soutien financier (prises en charge et subventions) accordé par le Fnap, en autorisations d'engagement, à la mise en œuvre des fouilles d'archéologie préventive.

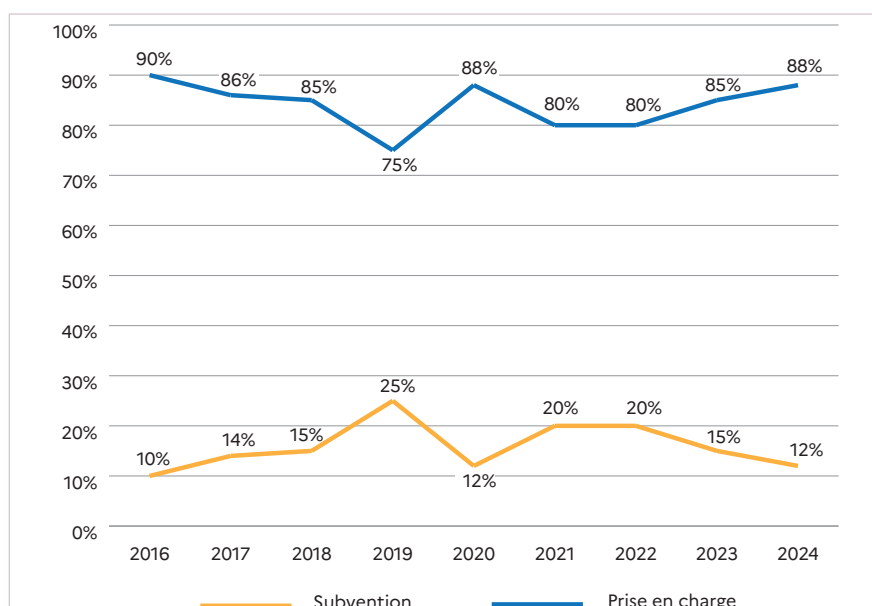
Source: ministère de la Culture.



MONTANT ACCORDÉ AU TITRE DU FNAF: PROPORTION ENTRE LES PRISES EN CHARGE ET LES SUBVENTIONS

Depuis 2016, 84% du volume financier du Fnap correspond à des prises en charge et 16% à des subventions.

Source: ministère de la Culture.



© ministère de la Culture, mai 2025

Illustration de couverture

Morlaix, Finistère, 2024. L'ancienne église du couvent des Jacobins en cours de fouille. Les archéologues ont mis au jour des vestiges de cet établissement religieux, fondé au XIII^e siècle et occupé jusqu'à la Révolution française. La première phase de la fouille a livré 230 tombes dont celle d'un gouverneur de Morlaix, ainsi que des objets de dévotion d'une grande rareté. Photo Emmanuelle Collado, © Inrap (réf. 15065).